



## **CHAMPIONNAT U 13 FÉMININ SAISON 2025 / 2026 RÈGLEMENT PARTICULIER**

Pour tous les points non repris ci-après et dans les règlements généraux du CD 62, les règlements de la Ligue des Hauts de France ou les règlements fédéraux s'appliquent à tous les championnats organisés par le CD 62

La commission sportive pourrait être amenée à revoir certains points de ce règlement et y apporter des modifications

### **La mixité est INTERDITE**

#### **PREMIERE PHASE**

Le championnat « U 13 Féminin » est composé de 12 poules de 4 équipes qui se rencontreront en matchs ALLER/RETOUR

#### **DEUXIEME PHASE**

A l'issue de la première phase, les équipes seront réparties en deux niveaux

- « ELITE » Les équipes classées 1<sup>ère</sup> de chaque poule avec les équipes qui descendent du brassage Région
- « EXCELLENCE » Les équipes classées 2<sup>ème</sup> ainsi que les 4 équipes classées 3<sup>ème</sup> suivant le ranking.
- « PROMOTION » Les 8 équipes classées 3<sup>ème</sup> non retenues par le ranking ainsi que les 4<sup>ème</sup> de chaque poule

#### **Pour l'attribution du titre de champion départemental « U 13 Féminin ELITE »**

A l'issue de la 1ere Phase :

Les équipes classées 1<sup>ère</sup> de chaque poule seront réparties en 2 poules de 10 équipes qui se rencontreront en match ALLER/RETOUR

- ⇒ Les équipes classées 1<sup>ère</sup> de chaque poule de la 2<sup>ème</sup> phase se rencontreront en match aller/retour pour l'attribution du titre U13F ELITE.  
Week-end : 30 mai  
Week-end : 6 juin

#### **ARBITRAGE U13F ELITE :**

**Les arbitres sont désignés par le répartiteur arbitre du district concerné. Les frais d'arbitrage sont réglés à part égale par les clubs même si le club à une école d'arbitrage.**

#### **Pour l'attribution du titre de champion départemental « U 13 Féminin EXCELLENCE »**

A l'issue de la 1ere Phase :

Les équipes classées 2<sup>ème</sup> ainsi que les 4 équipes classées 3<sup>ème</sup> suivant le ranking seront réparties en 2 poules de 8 équipes qui se rencontreront en match ALLER/RETOUR

- ⇒ Les équipes classées 1<sup>ère</sup> de chaque poule de la 2<sup>ème</sup> phase se rencontreront en match aller/retour pour l'attribution du titre U13F EXCELLENCE.  
Week-end : 30 mai  
Week-end : 6 juin

#### **Pour l'attribution du titre de champion départemental « U 13 Féminin PROMOTION »**

A l'issue de la 1ere Phase :

Les 8 équipes classées 3<sup>ème</sup> non retenues par le ranking ainsi que les 4<sup>ème</sup> de chaque poule seront réparties en 3 poules de 8 équipes qui se rencontreront en match ALLER/RETOUR.

- ⇒ Les équipes classées 1<sup>ère</sup> de chaque poule de la 2<sup>ème</sup> phase se rencontreront en match aller/retour pour l'attribution du titre U13F PROMOTION.  
Week-end : 23 mai et 30 mai  
Week-end : 6 juin

**N.B.**

BC St POLOIS reçoit salle COUBERTIN

BC St MARTIN LES BOULOGNE reçoit salle GIRAUT SANIER

AMBLETEUSE /MARQUISE reçoit salle MUNICIPALE à AMBLETEUSE

BERCK reçoit salle OSTERMEYER

BC ARDRES reçoit salle de l'écogymnase à BOIS EN ARDRES

**Responsable du Championnat 1<sup>re</sup> et 2<sup>ème</sup> phase**

Olivia LEGER

Tél. 03 21 41 93 0

[og.leger@laposte.net](mailto:og.leger@laposte.net)